



Affiché le 7/7/2020

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 26 JUIN 2020

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt, le vendredi 26 juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2020

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. BELLAY Marc, M. CANCHY Eric, Mme EUZET Anne-Sophie, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, M. LASSALVY Nicolas, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Néant ;

Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que conformément à l'article 1650 du code général des impôts, la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que cette commission comprend, outre le Maire qui en assure la présidence, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par la Direction Générale des Impôts sur une liste de contribuables en nombre double proposée par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de dresser une liste de vingt-quatre contribuables.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DRESSE : une liste de vingt-quatre contribuables, qui sera proposée à la Direction Générale des Impôts afin de constituer la nouvelle commission communale des impôts directs.

2/ Vote du Compte de Gestion 2019.

M. le Maire présente le compte de gestion de l'année 2019 établi par le trésorier de Gignac pour le Budget de la Commune. Il précise que les écritures du compte de gestion sont identiques au compte administratif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte : le compte de gestion de la Commune (budget principal) pour l'exercice 2019 dressé par le receveur et dont les écritures en réalisation sont conformes et identiques à celles du compte administratif de la Commune pour le même exercice.

3/ Vote du Compte Administratif 2019.

M. le Maire présente le Compte Administratif de l'année 2019 pour le budget de la Commune. (*cf. note de présentation du Compte Administratif 2019*).

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte la salle afin que l'Assemblée puisse réglementairement voter ce document.

Mme GELLY Evelyne, 1^{ère} Adjointe, est élue Président de séance et propose aux conseillers de procéder au vote.

Le Conseil, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE : le Compte Administratif 2019 de la Commune ci-annexé.

AJOUTE : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend de droit la présidence de la séance. Il remercie les conseillers pour l'adoption à l'unanimité du Compte Administratif 2019.

4/ Vote du Budget Primitif 2020 de la Commune.

M. le Maire présente le projet de budget primitif pour cette année 2020. Il détaille par chapitres, et par articles les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget de la Commune. (*cf. note de présentation du Budget Primitif 2020*).

Le Conseil, oui l'exposé du Maire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VOTE : le Budget Primitif 2020 de la Commune ci-annexé.

AJOUTE : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

5/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2020.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les résultats de clôture de l'année 2019 au Budget Principal font apparaître un excédent en investissement de 645.159,43 € et un excédent de fonctionnement de 295.794,66 €.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'affecter 100.000,00 € sur le compte 1068 de la section d'investissement.

DECIDE : de reporter sur le compte 002 de la section de fonctionnement la différence sur 295.794,66 €, soit 195.794,66 €.

DECIDE : de reporter sur le compte 001 de la section d'investissement, l'excédent d'investissement d'un montant de 645.159,43 €.

6/ Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2020.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état 1259 concernant la notification des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2020.

Il indique à l'Assemblée que la réforme sur la fiscalité locale implique cette année une nouveauté se caractérisant par le gel du taux de la taxe d'habitation sur celui de l'an dernier (11,20 %). Il ajoute que le produit attendu en 2020 est de 202.160 €, et qu'il sera reversé à la Commune depuis les recettes issues de la taxe départementale sur le foncier bâti.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de ne pas augmenter les taux des taxes locales comme indiqué ci-dessous :

Taxes	Taux votés Pour 2019	Taux votés Pour 2020	Bases prévisionnelles 2020	Produit correspondant
Foncier Bâti	14,96 %	14,96 %	1.150.000	172.040 €
Foncier Non Bâti	69,92 %	69,92 %	22.800	15.942 €
			TOTAL :	187.982 €

7/ Vote des subventions aux associations pour l'année 2020.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les montants des subventions à allouer aux diverses associations. Il précise toutefois que la crise sanitaire liée au COVID 19 a engendré cette année l'annulation de certaines manifestations.

Mme LANDES, étant membre de l'APEP, indique à l'Assemblée qu'elle ne participera pas au vote de la subvention concernant cette association.

M. VIAL, propose aux conseillers de rencontrer les responsables des principales associations pour se présenter en tant que nouveaux élus, mais aussi pour faire un point sur l'impact de la crise sanitaire sur la trésorerie de celles-ci.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité, de maintenir les montants des subventions allouées annuellement aux associations hormis pour celles concernant les sorties scolaires et classes vertes de l'école qui ont été annulées.

DECIDE : d'inscrire au Budget Primitif 2020 les subventions suivantes :

- article 657362	C.C.A.S.	:	4.300,00 €
- article 657401	ASMPV (Club de Football)	:	500,00 €
- article 657402	Foyer Rural	:	2.200,00 €
- article 657403	Restaurants du Cœur	:	500,00 €
- article 657404	Anciens Combattants	:	230,00 €
- article 657405	Coopérative Scolaire	:	910,00 €
- article 657406	sorties scolaires annuelles	:	0,00 €
- article 657408	Comité des Fêtes	:	2.200,00 €
- article 657409	Association Sportive Collège de Montarnaud	:	100,00 €
- article 657410	Association « Homo Ludens » (Ludothèque)	:	1.600,00 €
- article 657411	classe verte Ecole	:	0,00 €

DECIDE : à l'unanimité, moins une abstention, d'inscrire au Budget Primitif 2020 la subvention suivante :

- article 657407	A.P.E.P.	:	600,00 €
------------------	----------	---	----------

DIT : qu'une réunion avec les représentants des principales associations sera organisée prochainement afin de faire un bilan sur l'impact de la crise sanitaire sur la trésorerie de celles-ci et sur les manifestations envisagées pour le second semestre.

8/ Questions diverses

a/ Désignation d'un élu référent « Déchets et économie circulaire »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Centre Hérault du 18 juin dernier demandant aux communes de désigner un élu référent « déchets et économie circulaire ». Il ajoute que sa mission sera de veiller et prendre part au développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé, à l'unanimité,

DESIGNE : M. LASSALVY Nicolas, délégué titulaire,
M. BERTOLINI Jean-Pierre, délégué suppléant,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



Fait à St Paul et Valmalle, le 30 juin 2020

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI



MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

Affiché le 19/06/2020

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués, pour la réunion qui aura lieu en Mairie (rez-de chaussée), le **VENDREDI 26 JUIN 2020 à 19h00.**

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs.
- 2/ Vote du Compte de Gestion 2019 – Budget Principal.
- 3/ Vote du Compte Administratif 2019 de la Commune (M14).
- 4/ Vote du Budget Primitif 2020 de la Commune (M14).
- 5/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2020.
- 6/ Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2020.
- 7/ Vote des subventions aux associations pour l'année 2020.

St Paul et Valmalle, le 19 juin 2020

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI

